

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007089400023	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune ASSAINISSEMENT GEVREY NUITS
--	---

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT GEVREY NUITS (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	26
A3.2 - Etalement des provisions	27
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	30
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	31
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	32
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 454 468,94	3 507 205,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 947 263,94
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 454 468,94	4 454 468,94

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 021 056,96	1 076 915,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	322 886,00	726 076,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 540 951,96
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 343 942,96	3 343 942,96
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		7 798 411,90	7 798 411,90

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 631 370,00	0,00	2 258 645,00	2 258 645,00	2 258 645,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	489 750,00	0,00	508 555,00	508 555,00	508 555,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	178 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
Total des dépenses de gestion des services		2 299 120,00	0,00	2 952 200,00	2 952 200,00	2 952 200,00
66	Charges financières	210 000,00	0,00	211 680,00	211 680,00	211 680,00
67	Charges exceptionnelles	408 637,37	0,00	69 048,94	69 048,94	69 048,94
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	6 625,00		7 625,00	7 625,00	7 625,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 024 382,37	0,00	3 440 553,94	3 440 553,94	3 440 553,94
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	980 500,00		1 013 915,00	1 013 915,00	1 013 915,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		980 500,00		1 013 915,00	1 013 915,00	1 013 915,00
TOTAL		4 004 882,37	0,00	4 454 468,94	4 454 468,94	4 454 468,94

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 454 468,94
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 116 230,00	0,00	3 210 000,00	3 210 000,00	3 210 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 211 330,00	0,00	3 340 000,00	3 340 000,00	3 340 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	32 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	6 500,00		6 700,00	6 700,00	6 700,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 250 430,00	0,00	3 346 700,00	3 346 700,00	3 346 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	147 700,00		160 505,00	160 505,00	160 505,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		147 700,00		160 505,00	160 505,00	160 505,00
TOTAL		3 398 130,00	0,00	3 507 205,00	3 507 205,00	3 507 205,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	947 263,94
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 454 468,94
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	853 410,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	131 490,00	27 684,00	37 000,00	37 000,00	64 684,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 083 483,00	295 202,00	1 295 800,00	1 295 800,00	1 591 002,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 214 973,00	322 886,00	1 332 800,00	1 332 800,00	1 655 686,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	340 000,00	0,00	1 354 828,00	1 354 828,00	1 354 828,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	332 814,32		172 923,96	172 923,96	172 923,96
	Total des dépenses financières	672 814,32	0,00	1 527 751,96	1 527 751,96	1 527 751,96
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 887 787,32	322 886,00	2 860 551,96	2 860 551,96	3 183 437,96
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	147 700,00		160 505,00	160 505,00	160 505,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 790,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	158 490,00		160 505,00	160 505,00	160 505,00
	TOTAL	9 046 277,32	322 886,00	3 021 056,96	3 021 056,96	3 343 942,96

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 343 942,96
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	5 557 594,00	726 076,00	63 000,00	63 000,00	789 076,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 204 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 762 068,00	726 076,00	63 000,00	63 000,00	789 076,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 762 068,00	726 076,00	63 000,00	63 000,00	789 076,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ASSAINISSEMENT GEVREY NUIITS - ASSAINISSEMENT GEVREY NUIITS - BP - 2023

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	980 500,00		1 013 915,00	1 013 915,00	1 013 915,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 790,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		991 290,00		1 013 915,00	1 013 915,00	1 013 915,00
TOTAL		8 753 358,00	726 076,00	1 076 915,00	1 076 915,00	1 802 991,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 540 951,96
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 343 942,96
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

853 410,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 258 645,00		2 258 645,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	508 555,00		508 555,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	185 000,00		185 000,00
66	Charges financières	211 680,00	0,00	211 680,00
67	Charges exceptionnelles	69 048,94	0,00	69 048,94
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	7 625,00	1 013 915,00	1 021 540,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		3 440 553,94	1 013 915,00	4 454 468,94

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 454 468,94
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	160 505,00	160 505,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 354 828,00	0,00	1 354 828,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	64 684,00	0,00	64 684,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 591 002,00	0,00	1 591 002,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	172 923,96		172 923,96
Dépenses d'investissement – Total		3 183 437,96	160 505,00	3 343 942,96

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 343 942,96
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 210 000,00		3 210 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	105 000,00		105 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00		25 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	160 505,00	160 505,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	6 700,00	0,00	6 700,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 346 700,00	160 505,00	3 507 205,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	947 263,94
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 454 468,94
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	789 076,00	0,00	789 076,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 013 915,00	1 013 915,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		789 076,00	1 013 915,00	1 802 991,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 540 951,96
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 343 942,96
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 631 370,00	2 258 645,00	2 258 645,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	290 000,00	970 000,00	970 000,00
6062	Produits de traitement	110 000,00	200 000,00	200 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	60 000,00	50 000,00	50 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	700,00	700,00
6066	Carburants	12 000,00	10 000,00	10 000,00
611	Sous-traitance générale	230 000,00	180 000,00	180 000,00
6132	Locations immobilières	2 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	200,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	120 000,00	130 000,00	130 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	280 000,00	285 000,00	285 000,00
61551	Entretien matériel roulant	14 500,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 100,00	1 100,00
6156	Maintenance	26 000,00	43 500,00	43 500,00
6161	Multirisques	6 700,00	6 400,00	6 400,00
617	Etudes et recherches	160 000,00	170 000,00	170 000,00
618	Divers	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	15 000,00	11 000,00	11 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	1 200,00	1 200,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	11 700,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5,00	5,00	5,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 550,00	475,00	475,00
6287	Remboursements de frais	265 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	166 000,00	166 000,00
6288	Autres	5 550,00	5 800,00	5 800,00
63512	Taxes foncières	40,00	40,00	40,00
63513	Autres impôts locaux	25,00	25,00	25,00
6378	Autres taxes et redevances	600,00	400,00	400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	489 750,00	508 555,00	508 555,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	383 800,00	404 630,00	404 630,00
6411	Salaires, appointements, commissions	91 160,00	91 500,00	91 500,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	12 360,00	10 000,00	10 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	425,00	425,00	425,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 005,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	178 000,00	185 000,00	185 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	2 500,00	2 500,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	2 500,00	2 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	168 000,00	180 000,00	180 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 299 120,00	2 952 200,00	2 952 200,00
66	Charges financières (b) (8)	210 000,00	211 680,00	211 680,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	208 200,00	210 000,00	210 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	1 800,00	1 680,00	1 680,00
67	Charges exceptionnelles (c)	408 637,37	69 048,94	69 048,94
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	18 730,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	389 907,37	69 048,94	69 048,94
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	6 625,00	7 625,00	7 625,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	6 625,00	7 625,00	7 625,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	100 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		3 024 382,37	3 440 553,94	3 440 553,94
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	980 500,00	1 013 915,00	1 013 915,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	1 500,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	979 000,00	1 013 915,00	1 013 915,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		980 500,00	1 013 915,00	1 013 915,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		980 500,00	1 013 915,00	1 013 915,00

ASSAINISSEMENT GEVREY NUITS - ASSAINISSEMENT GEVREY NUITS - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 004 882,37	4 454 468,94	4 454 468,94

+

RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			4 454 468,94
---	--	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	100,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	100,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 116 230,00	3 210 000,00	3 210 000,00
704	Travaux	250 000,00	120 000,00	120 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 393 500,00	2 500 000,00	2 500 000,00
70613	Participations assainissement collectif	0,00	100 000,00	100 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	25 730,00	473 000,00	473 000,00
7068	Autres prestations de services	430 000,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	17 000,00	0,00	0,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	0,00	10 000,00	10 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	7 000,00	7 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	105 000,00	105 000,00
741	Primes d'épuration	70 000,00	95 000,00	95 000,00
747	Subv. et participat° collectivités	0,00	10 000,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7588	Autres	25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		3 211 330,00	3 340 000,00	3 340 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	32 600,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	9 600,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	23 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	6 500,00	6 700,00	6 700,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	6 500,00	6 700,00	6 700,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 250 430,00	3 346 700,00	3 346 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	147 700,00	160 505,00	160 505,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	147 700,00	160 505,00	160 505,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		147 700,00	160 505,00	160 505,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 398 130,00	3 507 205,00	3 507 205,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	947 263,94
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 454 468,94
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	131 490,00	37 000,00	37 000,00
2111	Terrains nus	6 246,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	65 373,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	58 951,00	35 000,00	35 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	920,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	8 083 483,00	1 295 800,00	1 295 800,00
2313	Constructions	7 359 292,00	525 000,00	525 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	724 191,00	770 800,00	770 800,00
Total des dépenses d'équipement		8 214 973,00	1 332 800,00	1 332 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	340 000,00	1 354 828,00	1 354 828,00
1641	Emprunts en euros	329 895,00	347 200,00	347 200,00
1678	Autres dettes condit° particulières	0,00	997 328,00	997 328,00
1687	Autres dettes	10 105,00	10 300,00	10 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	332 814,32	172 923,96	172 923,96
Total des dépenses financières		672 814,32	1 527 751,96	1 527 751,96
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 887 787,32	2 860 551,96	2 860 551,96
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	147 700,00	160 505,00	160 505,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	147 700,00	160 505,00	160 505,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	67 150,00	80 410,00	80 410,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	80 000,00	79 500,00	79 500,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	0,00	45,00	45,00
13918	Autres subventions d'équipement	550,00	550,00	550,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	10 790,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	10 790,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		158 490,00	160 505,00	160 505,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 046 277,32	3 021 056,96	3 021 056,96

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	322 886,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 343 942,96
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	5 557 594,00	63 000,00	63 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	4 507 594,00	63 000,00	63 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	1 050 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 204 474,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 204 474,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 762 068,00	63 000,00	63 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		7 762 068,00	63 000,00	63 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	980 500,00	1 013 915,00	1 013 915,00
2182	Matériel de transport	1 500,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	2 570,00	2 530,00	2 530,00
28128	Aménagement Autres terrains	285,00	280,00	280,00
28131	Bâtiments	89 085,00	90 000,00	90 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	70 905,00	71 500,00	71 500,00
28151	Installations complexes spécialisées	50,00	50,00	50,00
28153	Installations à caractère spécifique	511 280,00	547 000,00	547 000,00
28154	Matériel industriel	43 250,00	41 400,00	41 400,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	375,00	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	5,00	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	150,00	150,00	150,00
28173	Constructions (mise à disposition)	6 065,00	6 065,00	6 065,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	223 195,00	223 500,00	223 500,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	2 000,00	1 885,00	1 885,00
28182	Matériel de transport	28 000,00	28 000,00	28 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	870,00	660,00	660,00
28184	Mobilier	120,00	100,00	100,00
28188	Autres	795,00	795,00	795,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		980 500,00	1 013 915,00	1 013 915,00
041	Opérations patrimoniales (8)	10 790,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	10 790,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		991 290,00	1 013 915,00	1 013 915,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 753 358,00	1 076 915,00	1 076 915,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	726 076,00
----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 540 951,96
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 343 942,96
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					8 835 459,53									
1641 Emprunts en euros (total)					8 835 459,53									
00001137436	CREDIT AGRICOLE	02/01/2010	2010-01-02	06/04/2010	550 000,00	F		4,350	4,350	EURO	T	C	N	A-1
161499	CREDIT AGRICOLE	20/12/2006	2006-12-20	01/03/2007	160 000,00	F		3,770	3,770	EURO	S	C	N	A-1
1736371	CREDIT MUTUEL	28/11/2014	2014-11-28	28/02/2015	500 000,00	F		4,464	4,464	EURO	T	C	N	A-1
200 721 02	CREDIT AGRICOLE CAE COLL PUB 21	15/09/2014	2014-09-15	15/12/2014	1 931 000,00	F		3,100	3,100	EURO	T	C	N	A-1
20072111-02513	CREDIT MUTUEL	25/08/2006	2006-08-25	31/01/2007	500 000,00	F		3,870	3,870	EURO	T	C	N	A-1
251661	CREDIT MUTUEL	31/08/2007	2007-08-31	30/11/2007	400 000,00	F		4,300	4,300	EURO	T	C	N	A-1
3252737	DEXIA CREDIT LOCAL FRANCE	27/09/2007	2007-09-27	27/12/2007	177 131,53	F		4,770	4,770	EURO	T	C	N	A-1
E70	CAISSE D EPARGNE DE BOURGOGNE	12/07/2007	2007-07-12	25/10/2007	1 500 000,00	F		4,280	4,280	EURO	T	C	N	A-1
MIN260934EUR	CREDIT MUTUEL	29/03/2022	2022-04-14	20/04/2022	997 328,00	F		0,450	0,450	EURO	T	F	N	A-1
	DEXIA CREDIT LOCAL FRANCE	08/07/2008	2008-07-08	01/12/2008	2 120 000,00	F		5,380	5,380	EURO	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

ASSAINISSEMENT GEVREY NUITS - ASSAINISSEMENT GEVREY NUITS - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					152 069,12									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					152 069,12									
AVENANT 07088535	CC GEVREY NSG BUDGET PRINCIPAL	12/01/2016	2016-01-12	14/02/2019	152 069,12	F		1,480	1,480	EURO	T	C	N	A-1
Total général					8 987 528,65									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		5 798 931,68					337 619,08	204 116,89	0,00	80 902,13
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 798 931,68					337 619,08	204 116,89	0,00	80 902,13
00001137436	N	0,00	A-1	255 683,96	7,25	F		1,070	30 687,96	10 745,94	0,00	557,56
161499	N	0,00	A-1	98 087,65	28,50	F		3,770	5 305,19	3 623,49	0,00	145,75
1736371	N	0,00	A-1	323 040,50	12,00	F		2,374	24 125,89	12 501,71	0,00	619,56
200 721 02	N	0,00	A-1	1 377 855,74	11,75	F		0,770	98 819,24	41 505,08	0,00	1 759,38
20072111-02513	N	0,00	A-1	132 909,35	4,00	F		0,970	31 333,21	4 692,51	0,00	655,17
251661	N	0,00	A-1	127 921,69	4,75	F		1,080	24 814,60	5 104,08	0,00	94,41
3252737	N	0,00	A-1	33 911,06	2,50	F		4,770	13 204,42	1 371,96	0,00	222,58
E70	N	0,00	A-1	1 004 413,16	14,75	F		1,070	49 995,23	42 193,57	0,00	7 489,00
MIN260934EUR	N	0,00	A-1	997 328,00	1,50	F		0,450	0,00	4 487,96	0,00	885,13
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		112 562,76					10 246,76	1 609,24	0,00	196,60
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

ASSAINISSEMENT GEVREY NUITS - ASSAINISSEMENT GEVREY NUITS - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		112 562,76					10 246,76	1 609,24	0,00	196,60
AVENANT 07088535	N	0,00	A-1	112 562,76	10,25	F		1,480	10 246,76	1 609,24	0,00	196,60
Total général		0,00		5 911 494,44					347 865,84	205 726,13	0,00	81 098,73

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 911 494,44	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur inférieur à 500 euros	1	09/02/2017
L	Etude	5	09/02/2017
L	Logiciel	2	09/02/2017
L	Véhicule, camion et véhicule industriel	8	09/02/2017
L	Matériel informatique	3	09/02/2017
L	Matériel de bureau	5	09/02/2017
L	Mobilier	10	09/02/2017
L	Matériel industriel, matériel spécifique dont la valeur est inférieure ou égale à 3000 euros	5	09/02/2017
L	Matériel industriel, matériel spécifique dont la valeur est supérieure à 3000 euros	10	09/02/2017
L	Plantation	15	09/02/2017
L	Aménagement de terrain	15	09/02/2017
L	Electrique, électronique, matériel et installation	15	09/02/2017
L	Réseaux	40	09/02/2017
L	Bâtiment léger	15	09/02/2017
L	Bâtiments exploitation, construction, agencement, aménagement	30	09/02/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	7 625,00		6 700,00	14 325,00	6 700,00	7 625,00
IMPAYES	7 625,00	04/04/2023	6 700,00	14 325,00	6 700,00	7 625,00
TOTAL BUDGETAIRES	7 625,00		6 700,00	14 325,00	6 700,00	7 625,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 688 256,96	I 1 688 256,96
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 354 828,00	1 354 828,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	347 200,00	347 200,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	997 328,00	997 328,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	10 300,00	10 300,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		333 428,96	333 428,96
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	160 505,00	160 505,00
020	Dépenses imprévues	172 923,96	172 923,96

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 688 256,96	322 886,00	0,00	2 011 142,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 013 915,00	III 1 013 915,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 013 915,00	1 013 915,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	2 530,00	2 530,00
28128	Aménagement Autres terrains	280,00	280,00
28131	Bâtiments	90 000,00	90 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	71 500,00	71 500,00
28151	Installations complexes spécialisées	50,00	50,00
28153	Installations à caractère spécifique	547 000,00	547 000,00
28154	Matériel industriel	41 400,00	41 400,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	150,00	150,00
28173	Constructions (mise à disposition)	6 065,00	6 065,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	223 500,00	223 500,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	1 885,00	1 885,00
28182	Matériel de transport	28 000,00	28 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	660,00	660,00
28184	Mobilier	100,00	100,00
28188	Autres	795,00	795,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 013 915,00	726 076,00	1 540 951,96	0,00	3 280 942,96

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 011 142,96
Ressources propres disponibles	IV	3 280 942,96
Solde	V = IV – II (6)	1 269 800,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	553 591,97
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	553 591,97
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 346 700,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	16,54

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 78

Nombre de membres présents : 64

Nombre de suffrages exprimés : 73

VOTES :

Pour : 73

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par (1) la Vice Présidente - Sylvie VENTARD,

A Nuits Saint Georges le 04/04/2023

(1) la Vice Présidente - Sylvie VENTARD,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Nuits Saint Georges, le 04/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) la Vice Présidente - Sylvie VENTARD, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.